

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 4 octobre 2018

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 12

Réception en Préfecture le : 24 OCT. 2018

Délibération certifiée exécutoire le : 24 OCT. 2018

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération : 24 OCT. 2018

COMMUNICATION N° 2018-02(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 18 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia GRANET-BRUNELLO, Guylaine LEFEBVRE.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Jean-Yves ROUX,

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA, Nathalie PONCE-CASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Patrick BOUVET, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA (représenté par Mme LEFEBVRE, membre suppléant).

Objet : Dossiers abordés par le Bureau du Conseil d'administration

Le Président POURCIN expose :

Un récapitulatif des délibérations prises par le Bureau est porté à la connaissance des membres du CASDIS. Ces délibérations ont été prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil d'administration au Bureau, en application des dispositions du CGCT.

1) Séance du 29 juin 2018 :

Direction (instances) :

Approbation du compte-rendu de la séance du Bureau du CASDIS du 12 avril 2018 ;
Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle ;
Protocole de prévention et de lutte contre les agressions dans les Alpes de Haute-Provence (actualisation du protocole signé en janvier 2016) ;

Direction (développement du volontariat) :

Convention relative à l'accès des sapeurs-pompiers volontaires au contingent de logements sociaux du Département.

Direction (projets européens) :

Acte d'approbation du projet PITEM RISKMAT / Maquette financière PITEM RISKMAT programme Interreg V-A France-Italie Alcotra 2014-2020.

Ressources humaines, formation :

Conventions de cession de véhicules à destination pédagogique et de découpes ;
Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation avec les établissements scolaires du second degré ;

Finances - Commande publique :

Attribution de marchés publics :

- Marché à procédure adaptée relatif au contrôle obligatoire des matériels liés à l'air respirable pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute Provence divisé en 4 lots – montant prévisionnel du marché : accord cadre à bons de commande avec minimum et/ou maximum d'un an renouvelable 3 fois : 4 lots attribués.
- Appel d'offre ouvert relatif à la fourniture de petits déjeuners et de repas pour les besoins de SDIS des Alpes de Haute Provence relance des 20 lots infructueux – marché à bons de commande sans minimum ni maximum d'un an renouvelable 3 fois : 3 lots attribués.
- Appel d'offre ouvert relatif à la fourniture de véhicules d'incendie et de secours pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence divisé en 5 lots – Montant prévisionnel du marché : 300 833€ HT. Un lot d'attribué : un châssis pour un véhicule logistique

2) Séance du 13 septembre 2018 :

Direction (instances) :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 29 juin 2018 ;
Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle

Ressources humaines :

Transformation d'un poste de la filière technique : un adjoint technique est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial, au titre de la promotion interne. Pour le poste occupé, le projet de service adopté par le CASDIS en février 2017 prévoit un grade sommital relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Filière sapeurs-pompiers professionnels – transformation de poste : il s'agit d'une mesure sociale prise à titre exceptionnel, sans incidence financière, afin de permettre au commandant BAIROLET, chef du groupement Ressources Humaines qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2019, d'être nommé au grade de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} août 2018. Le grade sommital de ce chef du groupement, inscrit dans le projet de service susvisé étant celui de commandant de SPP il a été nécessaire de prendre une délibération. L'avis de vacance d'emploi diffusé pour remplacer cet officier correspond au grade de capitaine ou commandant de SPP, uniquement.

Modification du tableau des effectifs et liste des emplois tenus.

Finances - Commande publique :

Avenant au marché de travaux de reconstruction du CIS de Barcelonnnette (lot charpente, bois, couverture. Montant de l'avenant : 980,27 € HT, soit + 1,88 % d'augmentation en raison du remplacement d'un châssis de toit non prévu au marché initial).

Attribution de marchés publics :

- Appel d'offre ouvert relatif à la fourniture de service de communications électroniques pour le SDIS des Alpes de Haute-Provence divisé en 3 lots – marché à bons de commande sans minimum ni maximum de deux ans renouvelable 2 fois 1 an pour une durée totale de 4 ans. Les trois lots ont été attribués.

Don des éléments constituant un city stade au SDIS des Alpes de Haute-Provence (le city stade sera implanté au CIS de Manosque suite au don effectué par cette commune).

Opérations :

Révision du règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence

Communications :

Délégation pour attribuer les marchés publics à procédure adaptée (MAPA inférieurs à 90 000 euros HT).

- Marché à procédure adaptée relatif à sélection d'un contrôleur de 1^{er} niveau dans le cadre du Programme ALCOTRA – Projet PITEM RISK – marché à bons de commande avec minimum et/ou maximum – montant prévisionnel du marché 14 000.00€ HT. Attribué à la société Equation pour 4090,00 € HT.
- Marché à procédure adaptée relatif à la mise en conformité des installations électriques – montant prévisionnel du marché 45 000€ HT : attribué à l'entreprise PELESTOR pour 24 860,00 € HT.

Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

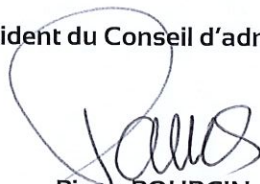
Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière de représentation en justice :

- Tribunal administratif de Marseille – Dossier 1805575-1 - Requête en annulation d'un arrêté SDIS portant cessation d'activité d'un sapeur-pompier volontaire.
- Tribunal de grande instance de Digne les Bains – Dossier 20160282 – Madame V. M. c/ SDIS des Alpes de Haute-Provence (Madame V M a assigné le SDIS devant le Tribunal de grande instance de Digne les Bains au motif que la responsabilité civile délictuelle du SDIS devait être retenue à la suite du décès de son époux, blessé par une chute de pierre au cours de l'ascension d'une paroi rocheuse le 29 janvier 2016, commune de Moustiers Sainte-Marie.

Les intérêts du service ont été confiés à Me CECCALDI, avocat au barreau de Marseille. Ce dernier va saisir le juge de la mise en état, près le TGI de Digne-les-Bains, afin de soulever l'incompétence du tribunal en application des dispositions de l'article 13 de la loi fondamentale des 16 et 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire).

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

